

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2107

29 août 2013

### SOMMAIRE

<b>1.Arc-Lux</b> .....	<b>101098</b>	<b>Tulsa Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>101096</b>
<b>4Partners S.à.r.l.</b> .....	<b>101095</b>	<b>Turpolux S.à r.l.</b> .....	<b>101091</b>
<b>A&amp;G Global GP</b> .....	<b>101099</b>	<b>Twelve Magnolia S.A.</b> .....	<b>101102</b>
<b>Anemoi International Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>101136</b>	<b>UBM Finance S.à.r.l.</b> .....	<b>101091</b>
<b>AZU s.à r.l.</b> .....	<b>101098</b>	<b>UBM IP Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>101097</b>
<b>Bedero S.A.</b> .....	<b>101101</b>	<b>UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l.</b> .....	<b>101098</b>
<b>CLS Sweden S.à r.l.</b> .....	<b>101094</b>	<b>United Global Investment Immomaxima S.C.A.</b> .....	<b>101094</b>
<b>Cogexim S.A.</b> .....	<b>101101</b>	<b>V2 Investment S.à r.l.</b> .....	<b>101096</b>
<b>Couleur-Mix S.à r.l.</b> .....	<b>101094</b>	<b>Vavasseur International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>101090</b>
<b>Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR</b> .....	<b>101101</b>	<b>Viento 1</b> .....	<b>101100</b>
<b>EOS Capital S.A.</b> .....	<b>101131</b>	<b>Vitaly Uomo S.à r.l.</b> .....	<b>101090</b>
<b>evotech</b> .....	<b>101099</b>	<b>Vitec S.A.</b> .....	<b>101090</b>
<b>Fiduciaire OCP, S.e.c.s.</b> .....	<b>101097</b>	<b>Vitralux Bradtke S.à.r.l.</b> .....	<b>101090</b>
<b>Fininco</b> .....	<b>101136</b>	<b>Vivinest SA</b> .....	<b>101090</b>
<b>Gamo SA</b> .....	<b>101109</b>	<b>Wartheplatz Berlin S.à.r.l.</b> .....	<b>101095</b>
<b>Getinge Holding Luxembourg S.à r.l.</b> ..	<b>101112</b>	<b>Wesermo S.A.</b> .....	<b>101093</b>
<b>GMC Car's Sarl</b> .....	<b>101121</b>	<b>Westa Isic S.A.</b> .....	<b>101092</b>
<b>GO Dixon Holdings SARL</b> .....	<b>101122</b>	<b>Westa Isic S.A.</b> .....	<b>101091</b>
<b>Go ! General Overnight Express &amp; Logistics Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>101100</b>	<b>Westend S.A.</b> .....	<b>101092</b>
<b>Great Southern S.à r.l.</b> .....	<b>101106</b>	<b>Wiesengrund S.à r.l.</b> .....	<b>101092</b>
<b>Gutburg Immobilien S.A.</b> .....	<b>101102</b>	<b>Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A.</b> ..	<b>101092</b>
<b>Hair Luxe S.à r.l.</b> .....	<b>101132</b>	<b>WPH Dallion II S.à r.l.</b> .....	<b>101096</b>
<b>Ifile S.A.</b> .....	<b>101133</b>	<b>WPH Dallion II S.à r.l.</b> .....	<b>101093</b>
<b>Imacorp, Fiduciaire d'Organisation S.A.</b> .....	<b>101134</b>	<b>WPH Dallion I S.à r.l.</b> .....	<b>101092</b>
<b>Ipprolux S.A.</b> .....	<b>101097</b>	<b>WPH Dallion I S.à r.l.</b> .....	<b>101095</b>
<b>ÖKOBiT Biogas AG</b> .....	<b>101096</b>	<b>XXA architecture S.à r.l.</b> .....	<b>101093</b>
<b>Pinnacle International Holding S.A.</b> .....	<b>101099</b>	<b>Yum! Luxembourg Investments S.à r.l.</b> ..	<b>101093</b>
<b>Prater S.à r.l.</b> .....	<b>101098</b>	<b>Zaka</b> .....	<b>101093</b>
<b>Sensus Capital S.A. - SICAV-SIF</b> .....	<b>101091</b>	<b>ZAMH Lux Holdings</b> .....	<b>101099</b>
<b>SRE Portfolios Luxembourg</b> .....	<b>101099</b>	<b>ZHAROL Immobilière S.A.</b> .....	<b>101097</b>
<b>TSEMF III (Brazil) S.à r.l.</b> .....	<b>101091</b>	<b>Zharol S.A.</b> .....	<b>101095</b>

**Vitaly Uomo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 164.916.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013093726/10.  
(130114532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Vitec S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 55.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 2010.  
Signature  
*Le Mandataire*  
Référence de publication: 2013093728/12.  
(130114043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Vitalux Bradtke S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 73.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature  
Référence de publication: 2013093729/12.  
(130114499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Vivinvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 114.590.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013093730/9.  
(130113935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Vavasseur International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.103.224.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 87.611.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2013.  
*Pour la Société*  
Référence de publication: 2013093721/11.  
(130113853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Turpolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093702/9.

(130114328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**UBM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 266.940.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.849.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013093704/11.

(130113851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**TSEMF III (Brazil) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 21.235.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093701/10.

(130114338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Sensus Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.954.

Les comptes Annuels du 23 mars 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093637/12.

(130114068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Westa Isic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WESTA ISIC S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093738/12.

(130114379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Westend S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 93.165.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093740/9.

(130114635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Wiesengrund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.927.920,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 146.369.

Le siège social de l'associé unique Losur Overseas S.L. se situe désormais au 4, Avenida de la Industria, Edificio 1, 2° B, 28108 Alcobendas, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093741/12.

(130114113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 141.199.

Le conseil d'administration de la Société a décidé dans sa réunion du 27 juin 2013 d'établir le siège de la Société au 2A, place de Paris à L-2314 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093742/11.

(130114513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Westa Isic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WESTA ISIC S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093737/11.

(130113938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**WPH Dallion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WPH Dallion I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093744/11.

(130114317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WPH Dallion II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093746/11.

(130114277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.572.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Johannes de Zwart

*Gérant de Catégorie A*

Référence de publication: 2013093748/13.

(130113823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Zaka, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 162.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093749/10.

(130114623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**XXA architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 20, rue d'Iltzig.  
R.C.S. Luxembourg B 69.888.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093747/10.

(130114276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Wesermo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 32.527.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013093734/10.

(130114492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Couleur-Mix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 176.541.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2013 que:

Les mandats des Gérants Administratif et Technique ont été ainsi modifiés:

a) A été nommé Gérant Administratif

- Monsieur Juan Paolo TAVARES AMADO demeurant à L-8557 PETIT-NOBRESSART, 11, Noutemerstrooss en remplacement de Monsieur Carlos Manuel FERREIRA AMADO.

a) A été nommé Gérant Technique

- Monsieur Fernando BRANDAO TEXEIRA demeurant à F-57570 MONDORFF, 1 rue de Paris en remplacement de Monsieur Moises DE JESUS.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019. Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094669/19.

(130114227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 125.150.

—  
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.

- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094667/16.

(130114854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**United Global Investment Immomaxima S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

R.C.S. Luxembourg B 123.219.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 04 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

UNITED GLOBAL INVESTMENT IMMOMAXIMA S.C.A. avec siège social à L-1246 Luxembourg 5 rue CM Spoo dénoncé le 15 juillet 2009

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 juillet 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Florence SCHWARTZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013093715/19.

(130114575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Wartheplatz Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093732/10.

(130113956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**WPH Dallion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.613.

*Décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013*

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.

3. M. Yann CHAUMOND, administrateur de sociétés, né à Mons (Belgique), le 16 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour WPH Dallion I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093743/20.

(130114245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Zharol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 154.616.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 2 juillet 2013, que Monsieur SIBENALER Yves, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy, a été nommé nouvel administrateur en remplaçant Monsieur ROLLINGER Sven, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093751/13.

(130114405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**4Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.531.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thomas Lorang

*Le gérant*

Référence de publication: 2013093757/11.

(130113947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.615.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013*

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.
3. M. Yann CHAUMOND, administrateur de sociétés, né à Mons (Belgique), le 16 septembre 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WPH Dallion II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093745/20.

(130114260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**V2 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.764.

—  
Les comptes annuels consolidés audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013093731/13.

(130113889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Tulsa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.887.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tulsa Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093683/11.

(130114130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**ÖKOBiT Biogas AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.822.

—  
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 08/07/2013.

Référence de publication: 2013093754/10.

(130114707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---



**Fiduciaire OCP, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.030.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société en commandite simple Fiduciaire OCP, S.e.c.s., dont le siège social à L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer, de fait inconnue à cette adresse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 121.030.

Pour extrait conforme  
Me Eglantine FLORI  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013094674/15.

(130114737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Ipprolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 125.116.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Ipprolux S.A., dont le siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée de fait inconnue a cette adresse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 125.116.

Pour extrait conforme  
Me Eglantine FLORI  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013094682/15.

(130114736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**ZHAROL Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 159.121.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 4 juillet 2013, que Monsieur SIBENALER Yves, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy, a été nommé nouvel administrateur en remplaçant Monsieur ROLLINGER Sven, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093750/13.

(130113893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**UBM IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.486.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013093705/11.

(130113850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.723.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Guillaume André

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2013093709/13.

(130114616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**1.Arc-Lux, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 172.457.

Par la présente, Maître Bakhta TAHAR, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, dénonce avec effet au 25 juin 2013 la domiciliation du siège social de la société 1.Arc Lux SA sise 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B172457.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Bakhta TAHAR.

Référence de publication: 2013094739/11.

(130114968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Prater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.776.

**EXTRAIT**

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094691/16.

(130114894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**AZU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 136.211.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013094828/14.

(130115930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**SRE Portfolios Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.553.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013093660/10.

(130114174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Pinnacle International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.008.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma démission de mon poste d'Administrateur de votre société,  
avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Lorenzo Gianello.

Référence de publication: 2013094692/10.

(130114433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**ZAMH Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.301.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2013*

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAMH Lux Holdings

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013094737/16.

(130114974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**evotech, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.430.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094742/9.

(130115895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**A&G Global GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 147.725.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094746/9.

(130115460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Viento 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.466.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

MELF S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
MELF S.à r.l. ....	6.250
Marsaco S. à r.l., ..... société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B169809	6.250
Total .....	<u>12.500</u>

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Viento 1

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093718/23.

(130114134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Go ! General Overnight Express & Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 92.177.

*Zusammenfassung des Beschlusses der Gesellschafterversammlung vom 25.06.2013 in den Geschäftsräumen der GO! General Overnight & Logistics Luxembourg S.à r.l.*

Die anwesenden Gesellschafter:

- Herr BORMANN als alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer der ADNOVO S.a r.l., rue de la Cimenterie, L-1337 Luxembourg-Ville, (37%-iger Anteilseigner an der GO! General Overnight & Logistics Luxembourg S.à r.l.)
- Herr Michel SCHMIT, 12, Impasse Michel Kieffer, L - 8142 Bridel, (37%-iger Anteilseigner der GO! General Overnight & Logistics Luxembourg S.à r.l.)
- Herr Knut ENGLER-LEBLANC als alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer der GO! General Overnight Express & Logistics Saarbrücken GmbH, Neumühler Weg 30, 66130 Saarbrücken (D), (26%-ige Anteilseignerin der GO! General Overnight & Logistics Luxembourg S.à r.l.), in Begleitung als Rechtsbeistand: Herr Rechtsanwalt Hermann-Josef Dupré, Grand rue 19, L-6730 Grevenmacher,

haben folgendes beschlossen:

1. Herr Claude BORMANN wird als Geschäftsführer der GO! General Overnight & Logistics Luxembourg S.à r.l. abberufen;
2. Herr Knut ENGLER-LEBLANC wird als neuer Geschäftsführer der GO! General Overnight & Logistics Luxembourg S.à r.l. berufen;
3. Herr Knut ENGLER-LEBLANC nimmt die Berufung als neuer Geschäftsführer der GO! General Overnight & Logistics Luxembourg S.à r.l. an.

Die adresse von Herrn Knut Engler-Leblanc lautet: Am Triller, 16, D-66119 Saarbrücken, Deutschland

Für die Richtigkeit oben stehender Angaben

Hermann-Josef Dupré

Rechtsanwalt

19, Grand Rue

L - 6730 Grevenmacher

Référence de publication: 2013094679/31.

(130114588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Cogexim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 114.023.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013*

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à.r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate aussi le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013094924/18.

(130115360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Bedero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 131.775.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 juin 2013*

1. Le mandat d'administrateur de Mme Mounira MEZIADI venu à échéance, n'a pas été renouvelé.
2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. M. Hans DE GRAAF a été reconduit dans son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 10.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BEDERO SA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013094854/22.

(130115856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 143.088.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 17 juin 2013:*

- L'Assemblée Générale décide de nommer Mazars Luxembourg S.A. en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le réviseur d'entreprise est:

Mazars Luxembourg S.A., ayant son siège social à 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530, Luxembourg.  
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094965/14.

(130115550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Twelve Magnolia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.334.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 juillet 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de son mandat d'administrateur de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de son mandat d'administrateur de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- nomination, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur, de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018;
- nomination, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur, de Olivier Revol, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018;
- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Alter Domus Luxembourg S. à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- nomination, avec effet immédiat, au mandat de commissaire aux comptes, de READ S.à.r.l., avec siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093685/25.

(130114125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Gutburg Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.713.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of July.

Before Maître Carlo GOEDERT, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Gutburg Immobilien S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 681, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.713 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on May 30, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by two deeds of the notary Henri Beck, residing in Echternach, on June 14, 2013 and June 20, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt (the Chairman).

She appoints herself as scrutineer and elects as secretary Ms. Christelle Hieff, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-six thousand six hundred sixty euro (EUR 626,660) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred ten thousand six hundred sixty euro (EUR 4,810,660), represented by two hundred forty thousand five hundred thirty-three (240,533) shares having a par value of twenty euro (EUR 20) each, to an amount of five million four hundred thirty-seven thousand three hundred twenty euro (EUR 5,437,320), by way of the issuance of thirty-one thousand three hundred thirty-three (31,333) new shares having a par value of twenty euro (EUR 20) each;
3. Subscription for the newly issued shares and payment of the share capital increase specified above;

4. Amendment to article 5, first indent, of the articles of association of the Company (the Articles);

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and Ms. Sophie BATARDY (or any other employee) from FISOGEST S.A., Luxembourg, acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

6. Miscellaneous.

II. The shareholder(s) of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares it/they hold are indicated on an attendance list (the Attendance List). Such Attendance List after having been signed ne varietur by the Bureau of the Meeting and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

III. It appears from the Attendance List, that one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Company are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which has previously been communicated to the Shareholders of the Company.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Bureau of the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-six thousand six hundred sixty euro (EUR 626,660) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred ten thousand six hundred sixty euro (EUR 4,810,660), represented by two hundred forty thousand five hundred thirty-three (240,533) shares having a par value of twenty euro (EUR 20) each, to an amount of five million four hundred thirty-seven thousand three hundred twenty euro (EUR 5,437,320), by way of the issuance of thirty-one thousand three hundred thirty-three (31,333) new shares having a par value of twenty euro (EUR 20) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription for the newly issued shares and full payment of the share capital increase, as follow:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Subscriber (as defined in the Attendance List) declares to subscribe to:

1) Thirty-one thousand three hundred thirty-three (31,333) newly issued shares, having a par value of twenty euro (EUR 20) each, and agrees to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate contribution value of three million five hundred ten thousand five hundred four euro (EUR 3,510,504) that the Subscriber has against Perseus Real Estate Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 55-57 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Receivable) and which will be allocated as follows:

- an aggregate amount of six hundred twenty six thousand six hundred sixty euro (EUR 626,660.-) to the nominal share capital account of the Company; and

- an aggregate amount of two million eight hundred eighty three thousand eight hundred forty four euro (EUR 2,883,844) to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended (the Law), the Receivable contributed to the Company has been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers Luxembourg, Réviseur d'entreprises agréé, dated 8 July 2013 which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

Said auditor's report, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting (including the Subscriber) resolves to amend article 5, first indent, of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital is fixed at five million four hundred thirty-seven thousand three hundred twenty Euro (EUR 5,437,320), represented by two hundred seventy one thousand eight hundred sixty six (271,866) shares with a par value of twenty Euro (EUR 20) each." »

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to Ms. Sophie BATARDY (or any other employee) from FISOGEST S.A., Luxembourg, acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Grevenmacher, on the date first written above.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Deutsche uebersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend und dreizehn, den achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtssitze in Grevenmacher (Grossherzogtum Luxemburg), in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg), welch Letztgenannter Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt,

versammelte sich die ausserordentliche Generalversammlung (die Versammlung) der Aktionäre der Gutburg Immobilien S.A., eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in 681, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg und registriert mit dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177713 (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft wurde gegrundet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, in Vertretung von Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 30. Mai 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Die Gesellschaftssatzung (die Satzung) wurde abgeändert zufolge zweier Urkunden aufgenommen durch Notar Henri Beck, mit dem Amtssitze in Echternach, am 14. Juni 2013 und am 20. Juni 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy Simon, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt (die Vorsitzende).

Sie beruft sich selbst zur Stimmzählerin und ernennt zur Schriftführerin Frau Christelle Hieff, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt (die Vorsitzende, die Schriftführerin und die Stimmzählerin hier nachfolgend das Präsidium der Versammlung).

Das Präsidium der Versammlung ist daher konstituiert und die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes festzuhalten:

I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf Einberufungsschreiben
2. Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft über einem Betrag von sechs hundert sechsundzwanzig tausend sechs hundert sechzig Euro (EUR 626.660.-) so, dass das Aktienkapital der Gesellschaft von vier Millionen acht hundert zehn tausend sechs hundert sechzig Euro (EUR 4.810.660.-), eingeteilt in zwei hundert vierzig tausend fünf hundert dreiunddreissig (240.533) Aktien mit einem Nominalwert von je zwanzig Euro (EUR 20.-), auf fünf Millionen vier hundert siebenunddreissig tausend drei hundert zwanzig Euro (EUR 5.437.320.-) durch Ausgabe von einunddreissig tausend drei hundert dreiunddreissig (31.333) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je zwanzig Euro (EUR 20.-) erhöht wird;
3. Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien und Zahlung der oben beschriebenen Kapitalerhöhung;
4. Änderung des Artikels 5, erster Absatz, der Statuten der Gesellschaft (die Statuten);
5. Änderung des Aktienbuches der Gesellschaft um die oben genannten Änderungen zu reflektieren und jeden Verwaltungsrat der Gesellschaft, jeden Anwalt oder Arbeitnehmer von Loyens & Loeff, Luxemburg, und Frau Sophie BATARDY (oder jeder andere Arbeitnehmer) von FISOGEST S.A., Luxemburg, je einzeln zu ermächtigen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Aktien ins Aktienbuch der Gesellschaft vorzunehmen; und
6. Verschiedenes.

II. Die an der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft (die Aktionäre) und die Anzahl der Aktien, welche vom jeweiligen Aktionär gehalten werden, sind in der Anwesenheitsliste vermerkt (die Anwesenheitsliste). Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie ne varietur vom Präsidium der Versammlung, und vom unterzeichneten Notar unterzeichnet worden ist, dieser Urkunde angehängt.



III. Gemäss Anwesenheitsliste sind ein hundert Prozent (100%) der Aktien des Aktienkapitals der Gesellschaft anwesend oder vertreten an der heutigen Versammlung, daher kann die Versammlung gültig über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden, welche zuvor den Aktionären der Gesellschaft mitgeteilt worden sind.

IV. Die Versammlung beschliesst folgendes:

#### *Erster Beschluss*

Da das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft anwesend oder vertreten ist, verzichtet das Präsidium der Versammlung auf Einberufungsschreiben, die Aktionäre erachten sich als gültig einberufen und erklären, vollkommene Kenntnis über die Traktandenliste zu haben, welche ihnen im Voraus kommuniziert wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft über einen Betrag von sechs hundert sechszwanzig tausend sechs hundert sechzig Euro (EUR 626.660.-) so, dass das Aktienkapital der Gesellschaft von vier Millionen acht hundert zehn tausend sechs hundert sechzig Euro (EUR 4.810.660.-), eingeteilt in zwei hundert vierzig tausend fünf hundert dreiunddreissig (240.533) Aktien mit einem Nominalwert von je zwanzig Euro (EUR 20.-), auf fünf Millionen vier hundert siebenunddreissig tausend drei hundert zwanzig Euro (EUR 5.437.320.-) durch Ausgabe von einunddreissig tausend drei hundert dreiunddreissig (31.333) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je zwanzig Euro (EUR 20.-) erhöht wird.

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst folgende Zeichnung der neu ausgegebenen Aktien und die volle Bezahlung der Kapitalerhöhung wie folgt zu akzeptieren und festzuhalten:

#### *Zeichnung / Einzahlung*

Darauf erklärt der Zeichner (wie in der Anwesenheitsliste definiert) folgendes zu zeichnen:

1) einunddreissig tausend drei hundert dreiunddreissig (31.333) neu ausgegebene Aktien mit einem Nominalwert von je zwanzig Euro (EUR 20.-), und stimmt zu, diese vollständig einzuzahlen mittels einer Sacheinlage, bestehend in einer Forderung von einem Einbringungswert von drei Millionen fünf hundert zehn tausend fünf hundert vier Euro (3.510.504.-), welche der Zeichner gegen Perseus Real Estate Investment S.à r. l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und existierend gemäss dem Recht des Grossherzogtum Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 55-57 avenue Pasteur, L-2311 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, hat (die Forderung), welche wie folgt zugewiesen wird:

- Ein Betrag von sechs hundert sechszwanzig tausend sechs hundert sechzig Euro (EUR 626.660.-) dem nominellen Aktienkapital der Gesellschaft; und
- ein Betrag von zwei Millionen acht hundert dreiundachtzig tausend acht hundert vierundvierzig Euro (EUR 2.883.844) dem Emissionsprämienkonto der Gesellschaft.

Gemäss den Artikeln 26-1 und Artikel 32-1 (5) des luxemburgischen Rechts über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in der geänderten Fassung (das Recht) war die Forderung Gegenstand eines von PricewaterhouseCoopers Luxembourg, Réviseur d'entreprises agréé, vorbereiteten Berichtes vom 8. Juli 2013, welcher zu folgendem Schluss kommt:

„Gestützt auf unsere Prüfung ist uns nichts zur Kenntnis gebracht worden, was uns dazu führt zu glauben, dass der gesamte Wert der Sacheinlage nicht zumindest mit der Anzahl und dem Nennwert der im Gegenzug ausgegebenen Aktien, erhöht durch das Agio, übereinstimmt.“

Der besagte Bericht des Wirtschaftsprüfers wird, nachdem er ne varietur von den Kompargenten und vom unterzeichneten Notar unterzeichnet worden ist, dieser Urkunde angehängt und mit ihr einregistriert zu werden.

#### *Vierter Beschluss*

Als Konsequenz der vorstehenden Beschlüsse beschliesst die Versammlung (einschliesslich der Zeichner) Artikel 5 Absatz 1 zu ändern, welcher nun wie folgt zu lesen ist:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen vier hundert siebenunddreissig tausend drei hundert zwanzig Euro (EUR 5.437.320), eingeteilt in zwei hundert einundsiebzig tausend acht hundert sechszwanzig (271.866) Aktien mit einem Nennwert von je zwanzig Euro (EUR 20.-)“.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst das Aktionärsregister der Gesellschaft zu ändern um die obengenannten Änderungen zu reflektieren mit der Vollmacht und Befugnis jedes Verwaltungsrats der Gesellschaft, jedes Rechtsanwalts und Mitarbeiters von Loyens & Loeff in Luxemburg und Frau Sophie Batardy (oder jedes anderen Mitarbeiters) von FISOGEST S.A., Luxemburg, die Eintragung der neu ausgegebenen Aktien im Aktionärsregister der Gesellschaft einzeln und im Auftrag und Namen der Gesellschaft vorzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Vorsitzende die Versammlung.

WORÜBER URKUNDE, Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen der oben genannten, erschienenen Parteien, diese

Urkunde in englischer Sprache erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Version. Im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Version, hat die englische Version Vorrang.

Diese Urkunde ist in Grevenmacher, Grossherzog Luxemburg, am oben zuerst genannten Datum erstellt worden.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unteschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, C. HIEFF, Carlo GOEDERT.

Enregistré à Echternach, le 10 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1300. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. Juli 2013.

Référence de publication: 2013097906/211.

(130119517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Great Southern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel.

R.C.S. Luxembourg B 171.478.

L'an deux mille treize,

Le deux juillet.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Great Southern S.à r.l.", avec siège social à L-8086 Bertrange, 44, Am Wénkel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2547 du 12 octobre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 171.478.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence TRAN, juriste-clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luis SCHROEDER, diplômé d'un "Master in Business Administration", demeurant professionnellement à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Cession de cinquante parts sociales par Monsieur Martin RAUH à Monsieur Luis SCHROEDER.

2. Acceptation de la cession de parts sociales par le gérant.

3. Modification de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique à savoir Monsieur Luis SCHROEDER, prénommé."

4. Introduction d'un second alinéa à l'article onze des statuts ayant la teneur suivante:

"Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables."

5. Acceptation de la démission de Monsieur Martin RAUH de ses fonctions de gérant.

6. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que Monsieur Martin RAUH, négociant en vins, né à Monte Carlo (Argentine), le 22 juillet 1965, demeurant à CH-3018 Berne, Heimstrasse 21, ici représenté par Monsieur Luis SCHROEDER en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 juin 2013, déclare céder et transférer, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Luis SCHROEDER, prénommé, ici présent et acceptant, cinquante (50) parts sociales de la société "Great Southern S.à r.l." lui appartenant.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de dix-sept mille quatre cents euros (EUR 17.400,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Monsieur Luis SCHROEDER est désormais l'associé unique de la société "Great Southern S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Monsieur Luis SCHROEDER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant, déclare accepter au nom de la société la cession de parts sociales, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique à savoir Monsieur Luis SCHROEDER, prénommé."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa deux à l'article onze des statuts ayant la teneur suivante:

« **Art. 11. (second alinéa).** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Martin RAUH, prénommé, de ses fonctions de gérant et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée. Monsieur Luis SCHROEDER est désormais le gérant unique de la société pour une durée indéterminée, laquelle sera engagée en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen,

On the second day of July.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Great Southern S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office at L-8086 Bertrange, 44, am Wénkel, incorporated by deed of the undersigned notary, on 7 September 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 2547 of 12 October 2012, registered at the Trade and Companies' Register in and at Luxembourg under section B and number 171,478.

The meeting is chaired by Ms Laurence TRAN, jurist-notary clerk, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Nadine GLOESENER, notary clerk, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Luis SCHROEDER, Master in Business Administration, residing professionally in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of fifty shares belonging to Mr Martin RAUH to Mr Luis SCHROEDER.

2. Approval of the share transfer by the manager of the company.

3. Amendment of article six of the Articles of Incorporation, with the following wording:

"The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00) each.

The one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Luis SCHROEDER, previously named."

4. Introduction of a second paragraph to article eleven of the Articles of Incorporation with the following wording:

"When and for as long as one partner alone holds all the partner shares, the company shall be a single-person company (société unipersonnelle) within the meaning of Article 179(2) of the Commercial Companies Act of 10 August 1915 as subsequently amended; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the same Act shall be applicable, i.e. every decision adopted by the single partner and every contract between the single partner and the company must be drawn up in writing and the clauses concerning general meetings of partners shall not be applicable."

5. Acceptation of the resignation of Mr Martin RAUH as manager of the company.

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting states that Mr. Martin RAUH, wine merchant, born in Monte Carlo (Argentina) on 22 July 1965, residing in CH-3018 Berne, Heimstrasse 21, represented here by Mr. Luis SCHROEDER by virtue of a proxy given under private signature on 27 June 2013, declares to sell and transfer, under the ordinary guaranties and rights, to Mr. Luis SCHROEDER, previously named, present here and accepting, fifty (50) shares of the company "Great Southern S.à r.l." belonging to him.

The transfer of shares is done at a price of seventeen thousand four hundred euro (EUR 17,400.00) that the transferor recognizes to have received from the transferee before the signature of the present deed and off the presence of the notary, whereof good and valid receipt is acknowledged.

The transferee is subrogated in all the rights and duties attached to the sold shares, in particular as for the distribution of the possible profits realized during the current company year and the following one.

Mr. Luis SCHROEDER, previously named, is from now on the sole shareholder of "Great Southern S.à r.l."

*Second resolution*

Mr. Luis SCHROEDER, as manager of the company, declares to accept the previous transfer of shares, according to article 190 of the Law of 18 September 1933 on limited companies, respectively article 1690 of the Civil Code.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend article 6 of the Articles of Incorporation as follows:"

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00) each.

The one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr. Luis SCHROEDER, previously named."

*Fourth resolution*

The general meeting decides to add a second paragraph to article eleven of the Articles of Incorporation, with the following wording:

« **Art. 11. (paragraph two).** When and for as long as one partner alone holds all the partner shares, the company shall be a single-person company (société unipersonnelle) within the meaning of Article 179(2) of the Commercial Companies Act of 10 August 1915 as subsequently amended; in this case, Articles 200-1 and 200-2, inter alia, of the same Act shall be applicable, i.e. every decision adopted by the single partner and every contract between the single partner and the company must be drawn up in writing and the clauses concerning general meetings of partners shall not be applicable."

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to accept the resignation of Mr. Martin RAUH as manager of the company and decides to grant discharge for his mandate until the date of the present meeting. Mr. Luis SCHROEDER is from now on the sole manager of the company for an undetermined period; the company will be bound in any circumstances by his sole signature.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, L. Schroeder, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juillet 2013. Relation: LAC / 2013 / 30918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097868/176.

(130118275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Gamo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 167.710.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "GAMO S.A.", R.C.S Luxembourg B 167.710, having its registered office at L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on March 2<sup>nd</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1129 of May 4<sup>th</sup>, 2012.

The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting opens with Pierre SCHILL, chartered accountant, with professional address at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Marilyn KRECKÉ, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Raymond THILL, private employee, with same professional address.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and to liquidate the Company.
2. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.

3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list, that all the existing 12.000 shares are present or represented.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting gives discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, born on August 10<sup>th</sup> 1957 in Grevenmacher, residing professionally at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, (the "Liquidator").

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

*Costs*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand four hundred euro (EUR 1,400) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le quatre juillet.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "GAMO S.A.", R.C.S. Luxembourg B 167.710, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, constitué suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1129 du 4 mai 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les 12.000 actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille quatre cents euros (1.400.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31404. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097874/130.

(130119091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Getinge Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.621.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Getinge AB, a Swedish company, having its registered address at Ekebergsvagen 26, Box 69, SE-305 05 Getinge, Sweden, registered with the Companies Registration Office of Sundsvall under number 556408-5032,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 11<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Getinge Holding Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen (18) shares with a nominal value of one thousand U.S. Dollar (USD 1,000.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is

understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by

shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2013.

*Subscription - Payment*

All the eighteen (18) shares have been subscribed by Getinge AB, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand ten hundred Euro (EUR 1.200.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

\* Mr. Jarl Peter Gôran Andréasson, born on January 5<sup>th</sup>, 1962 in Laholm, Sweden, having his professional address at Getinge AB, Ekebergsvågen 26, P.O. Box 69, SE-305 05 Getinge, Sweden.

- *Category B Manager:*

\* Mr. Marcel Stephany, born on September 4<sup>th</sup>, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

**A COMPARU:**

Getinge AB, une société de suédoise, ayant son siège social au Ekebergsvågen 26, Box 69, SE-305 05 Getinge, Suède, registered with the Companies Registration Office of Sundsvall under number 556408-5032,

Représentée par Mademoiselle Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Getinge Holding Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) représenté par dix-huit (18) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Dollar américain (1.000,- USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par ui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

##### *Souscription - Libération*

Toutes les dix-huit (18) parts sociales ont été souscrites par Getinge AB, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille Dollars américains (18.000,- USD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

##### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

\* M. Jarl Peter Göran Andréasson, né le 5 janvier 1962 à Laholm, Suède, ayant son adresse professionnelle à Getinge AB, Ekebergsvågen 26, P.O. Box 69, SE-305 05 Getinge, Suède.

- *Gérant de catégorie B:*

\* M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.



La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 12 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097858/493.

(130119134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

### **GMC Car's Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 178.622.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Guillaume GARBAY, gérant, né à Mont-de-Marsan/Landes (France), le 1<sup>er</sup> novembre 1982, demeurant à F-57050 Metz, 102A, rue de la Ronde;

2.- Jérôme CANTERI, gérant, né à Moyeuvre-Grande/Moselle (France), le 7 octobre 1986, demeurant à F-57290 Fameck, rue du Maize;

3.- Benoît MULLER, auto-entrepreneur, né à Creutzwald/Moselle (France), le 16 février 1984, demeurant à F-57150 Creutzwald, 6, rue Saint Savin.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de GMC CAR'S SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente de voitures en tous pays, à l'importation et à l'exportation, l'achat, la vente et le négoce de véhicules automobiles neufs et d'occasion, tant pour le compte de particuliers que de professionnels ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Guillaume GARBAY, gérant, né à Mont-de-Marsan/ Landes (France), le 1 <sup>er</sup> novembre 1982, demeurant à F-57050 Metz, 102A, rue de la Ronde, quarante parts . . . . .	40
2.- Jérôme CANTERI, gérant, né à Moyeuvre-Grande/ Moselle (France), le 7 octobre 1986, demeurant à F-57290 Fameck, rue du Maize, trente parts . . . . .	30
3.- Benoît MULLER, auto-entrepreneur, né à Creutzwald/ Moselle (France), le 16 février 1984, demeurant à F-57150 Creutzwald, 6, rue Saint Savin, trente parts . . . . .	30
Total: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3942 Dudelange, 60, rue du Parc.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Guillaume GARBAY, gérant, né à Mont-de-Marsan/Landes (France), le 1<sup>er</sup> novembre 1982, demeurant à F-57050 Metz, 102A, rue de la Ronde.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

*Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Garbay, Canteri, Muller et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 1 juillet 2013. Relation LAC/2013/30383. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013097888/75.

(130119083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**GO Dixon Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 178.624.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GO Dixon, LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KYC-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-71700,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "GO Dixon Holdings SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of real estate properties as well as of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

##### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

##### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

GO Dixon, LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) is at the Company's disposal.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Jeffrey Schwartz, executive director, born on January 22, 1959 in Redwood City, California, United States of America, having his professional address at c/o GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Paul Clarke, director, born on September 16, 1970 in Montreal, Canada, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Jan Willem Overheul, director, born on January 4, 1982, in Nerijnen, the Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier jour de juillet.

Par-devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

GO Dixon, LP, une société en commandite exonérée (exempted limited partnership) constituée selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KYC-1104, Iles Cayman et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-71700,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «GO Dixon Holdings SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre

société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi, les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un membre du Conseil peut donner une procuration à un autre membre du Conseil afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées



à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant les voix d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant a délégué des pouvoirs spéciaux.

## Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil prépare le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Go Dixon, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Jeffrey Schwartz, executive director, né le 22 janvier 1959 à Redwood City, Californie, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe c/o GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, 80539 Munich, Allemagne.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Paul Clarke, director, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, dont l'adresse professionnelle se situe 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Jan Willem Overheul, director, né le 4 janvier 1982 à Nerijnen, les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle se situe 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au le mandataire de la partie comparante, qui le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 9 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8907. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013097889/487.

(130118959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

#### **EOS Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 147.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094987/9.

(130114955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Hair Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.301.

L'an deux mille treize,

le vingt-huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «PI DIFFUSION S.A.», une société anonyme constituée été existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139 061,

ici représentée par:

Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, avec adresse professionnelle au 11 rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, agissant en sa qualité de seul et unique administrateur de la prédite société avec pouvoir de seule signature, en conformité avec l'article douze (12) de ses statuts.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société «HAIR LUXE S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège actuel au 5, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 147 301, constituée suivant acte notarié reçu en date du 20 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1563 du 13 août 2009 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 06 janvier 2012, lequel acte fut publié au Mémorial, le 03 mars 2012, sous le numéro 565 et page 27120,

a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE de modifier l'article DIX (10), troisième alinéa des statuts de la Société se rapportant à l'engagement de la Société vis-à-vis des tiers, de sorte que cette dernière sera dorénavant et valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) membres au moins du conseil de gérance.

Il s'ensuit que ledit troisième alinéa de l'article DIX (10) des statuts de la Société aura dorénavant le nouveau libellé qui suit:

**Art. 10. (troisième alinéa).** «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) membres au moins du conseil de gérance.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE de révoquer, en application avec l'article DIX (10) des statuts de la Société, et avec effet immédiat, Monsieur Frank Joseph PORCHER, de ses fonctions de gérant unique de la même Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE de nommer aux fonctions de nouveau gérant unique de la Société, en remplacement du gérant présentement révoqué, et pour une durée indéterminée:

Monsieur Enrico PALERMO, coiffeur, né à Cosenza (Italie), le 28 septembre 1975, demeurant Kantstraße 19, D-54294 Trèves (Allemagne).

*Quatrième résolution*

L'associé unique DECIDE de transférer le siège social de la Société du 5, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 6, rue du X Septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette.

*Cinquième résolution*

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société pour donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Relation: EAC/2013/8507. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013097929/57.

(130119406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Ifile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société "IFILE S.A.", avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, Rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte notarié reçu le 26 novembre 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 214 du 21 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial numéro 2646 du 31 octobre 2011 (la Société).

L'assemblée est présidée par Monsieur Harald Charbon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Cavallini, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Augmentation de capital de la société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-cinq euro et cinquante centimes (EUR 996.465,50) pour le porter de son montant actuel de quinze millions huit cent vingt mille neuf cent trente et un euro et soixante-quinze centimes (EUR 15.820.931,75) à seize millions huit cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euro et vingt-cinq centimes (EUR 16.817.397,25) par l'émission de quatre mille cinq cent quatorze (4.514) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 220,75 par action avec une prime d'émission de douze millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euro et cinquante-deux centimes (EUR 12.455.487,52)

2.- Renonciation au droit préférentiel de souscription;

3.- Souscription et libération de quatre mille cinq cent quatorze (4.514) nouvelles actions de catégorie A par apport en numéraire;

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-cinq euro et cinquante centimes (EUR 996.465,50) pour le porter de son montant actuel de quinze millions huit cent vingt mille neuf cent trente et un euro et soixante-quinze centimes (EUR 15.820.931,75) à seize millions huit cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euro et vingt-cinq centimes (EUR 16.817.397,25) par l'émission de quatre mille cinq cent quatorze (4.514) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 220,75 par action ensemble avec une prime d'émission de douze millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euro et cinquante-deux centimes (EUR 12.455.487,52)

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que Kerkeind SA a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des quatre mille cinq cent quatorze (4.514) nouvelles actions de catégorie A: Bunsha International, ayant son siège social à 100, rue du Calvaire F-59510 Hem.

*Souscription - Libération*

Ensuite Bunsha International, prénommée,

représentée par Monsieur Harald Charbon, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux quatre mille cinq cent quatorze (4.514) nouvelles actions de catégorie A,, et les libérer en numéraire, à hauteur de 100 %, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de treize millions quatre cent cinquante et un mille neuf cent cinquante-trois Euros et deux centimes (EUR 13.451.953,02), faisant pour le capital social le montant de neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-cinq euro et cinquante centimes (EUR 996.465,50) et pour la prime d'émission le montant de douze millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euro et cinquante-deux centimes (EUR 12.455.487,52), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à seize millions huit cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euro et vingt-cinq centimes (EUR 16.817.397,25) représenté par trente-six mille quatre cent trente-huit (36.438) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), quatorze mille quatre-vingt-cinq (14.085) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), quinze mille sept cent dix-sept (15.717) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») et neuf mille neuf cent quarante-trois (9.943) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») d'une valeur nominale de deux cent vingt euros et soixante-quinze cents (EUR 220,75) chacune.

Les détenteurs d'actions de catégorie A seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie A», les détenteurs d'actions de catégorie B seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie B», les détenteurs d'actions de catégorie C seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie C» et les détenteurs d'actions de catégorie D seront définis comme les «Actionnaires de Catégorie D». Toutes les actions ont les mêmes droits et obligations quel que soit la catégorie.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 5.500,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

signé: H. CHARBON, S. WOLTER, F. CAVALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28116. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097962/84.

(130119415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Imacorp, Fiduciaire d'Organisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 26.257.

L'an deux mille treize, le sept juin

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMACORP, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION S.A., une société anonyme ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, constituée par acte du notaire André SCHWACHTGEN en date du 19 juin 1987, publié en 1987 au Mémorial C N°339, pages 16228 et suivantes, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 26.257 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 15 février 1990, publié en 1990 au Mémorial C N° 359.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo Noël, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis RICHARD, demeurant professionnellement à Paris (F).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent s'y référer. La procuration, signée par le comparant et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires reconnaissent expressément en avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1258 Luxembourg, 15 rue Jean-Pierre Brasseur;

2. Modification de l'objet social

3. En conséquence, modification de l'article 2 des statuts de la Société de manière à refléter le nouvel objet de la Société.

4. Modification du pouvoir de signature.

5. En conséquence, modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

6. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Louis RICHARD de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué, et nomination de Monsieur Marc TYMKOW.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé à l'unanimité que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège de la société de L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1258 Luxembourg, 15 rue Jean-Pierre Brasseur, à compter du jour de la présente assemblée.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'objet social de la société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article deuxième des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** «La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services d'organisation, de tenue des livres comptables, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale, à l'exclusion de toute activité d'expertise comptable.

Elle recrutera, engagera et rémunérera toutes personnes spécialement qualifiées à ces fins.

La société pourra également gérer un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'acquérir, développer et céder des droits d'auteurs, brevets, marques ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle. Elle pourra gérer ces droits en les vendant, les assignant ou en les échangeant. La société pourra en outre recevoir ou octroyer des licences sur les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient.

La société pourra mener toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière ou immobilière, procéder à tout investissement et prise de participation par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.»».

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier le pouvoir de signature des administrateurs de la Société.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les actionnaires décident à l'unanimité de modifier le dernier alinéa de l'article sixième des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve valablement engagée envers les tiers et en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué.».

*Septième résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jean-Louis RICHARD de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué, et de lui donner décharge pleine et entière de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Marc TYMKOW, comptable, né le 24 octobre 1957 à Bois Colombes (France), demeurant à F-78260 Achères, 29, allée de la Roseraie.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Marc TYMKOW administrateur-délégué.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (800.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant non présent, connu du notaire instrumentant, par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LENERT, C. NOEL, J.-L. RICHARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26303. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2013.

Référence de publication: 2013097966/98.

(130118788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Anemoi International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.055.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé en date du 4 juillet 2013:*

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013094806/12.

(130115665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Fininco, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 5.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FININCO*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095029/11.

(130115306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.